

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absent excusé : 1
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 09 décembre 2024

Étaient présents : Mme Charlotte ALBERT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Patricia MELY ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 23 septembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 3.3-048/2024 : AVENANT LOCATION DE CHASSE

Suite aux dégâts de sanglier dans une parcelle dans la zone de Bellevue, il y a cinq terrains qui se situent hors zone de chasse.

Après avis de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) réunie le 22 octobre 2024, il a été proposé ce qui suit :

DEMANDE

- d'inclure les cinq terrains se situant à Bellevue d'une surface total de 26,04 hectares
- de rajouter 24 terrains se situant en face du cimetière qui été hors chasse suite à un oubli lors de la répartition sur le logiciel Geochasse, d'une superficie de 2,73 hectares

Soit un total de 28,77 hectares

Au fur et à mesure des constructions, la superficie de la chasse diminuera.

Nous demandons de ne pas augmenter le prix de la chasse afin de ne pas être obligé de le diminuer au fur et à mesure des constructions sur la zone.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les propositions de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C)

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20241216-2024DEL048-DE
Reçu le 19/12/2024



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

- **ACCEPTE** l'avenant au contrat de bail de chasse de gré à gré de Monsieur Patrice FLERES.
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

VOTES :

11 POUR

1 CONTRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 18 décembre 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20241216-2024DEL048-DE
Reçu le 19/12/2024

